

LA LAICITE ENTRE INTEGRATION ET DIVERSITE CULTURELLE

Martine PRETCEILLE
Professeur des Universités

« L'homme, en tout et partout, n'est que rapiècement et bigarrure »
Montaigne, Essais III, Chap X : *De la liberté de conscience*

En guise d'introduction, je plaiderai pour le ton de l'engagement lié à trois types d'obligation :

- Apprendre à penser et à comprendre le passage de l'homogénéité à l'hétérogénéité culturelle, autrement que sur le registre passéiste, catastrophiste et alarmiste : nouveau problème, nouveaux enjeux, certes, mais aussi nouveaux outils et nouveaux concepts.
- Indiquer les voies de construction, d'engagement et de recombinaison de l'action. Et, pour moi, la laïcité est un des points forts de structuration, de restructuration de la pensée et de l'action.
- La réflexion ne doit pas s'engluer dans le conjoncturel car l'aspect dramatique de certains événements filtre voire obscurcit l'analyse.

En cette période de déclin des idéologies, au sens de systèmes fermés et totalitaires, au sens d'utopies globalisantes, en cette période de fin des dogmatismes et des relativismes « bon marché », il conviendrait d'éviter un double écueil :

- Recourir à toutes les formes d'enfermement et de repli (ethnismes, intégrismes, sectarismes de « tout style »), sous prétexte de retrouver des valeurs considérées comme perdues.
- Nier le fait qu'on n'échappe pas à l'idéologie même s'il faut en faire constamment la critique et à condition qu'elle ne prétende pas à une explication globale du monde. L'individu a besoin de références, de systèmes de représentations, de valeurs, de

mythes. La laïcité représente, en ce sens, une opportunité réelle de recadrage et d'évolution, de remise en perspective d'un certain nombre de principes et de comportements.

Parler de laïcité et diversité culturelle impose de prendre en compte :

- Les évolutions sociologiques : on assiste à l'émergence de nouvelles religions et les attitudes par rapport à la religion ont changé. La religion est perçue de plus en plus dans sa dimension culturelle et pas seulement spirituelle. Il est vrai que, le même temps, le retour du religieux s'énonce sur le mode revendicatif et identitaire mais aussi sur le mode passéiste comme solution à ce que l'on appelle trop souvent et trop rapidement la perte des valeurs.

- Les rapports entre Etat et société civile évoluent. L'Etat est censé gérer l'intérêt général de la communauté des citoyens et la société civile est le lieu sociologique où chaque individu a la possibilité de suivre et d'exprimer ses intérêts particuliers. Or, l'Etat s'occupe de plus en plus de la société civile et la séparation entre les deux entités est de moins en moins nette.

Ainsi, pour analyser ces trois mots, laïcité, intégration et diversité culturelle, je propose l'approche anthropologique afin de traiter la laïcité en fonction de la diversité culturelle. Ceci implique que je ne traiterai pas, ni de l'histoire de la laïcité, ni exclusivement des rapports entre laïcité et école (car la question de la laïcité dépasse largement la « querelle scolaire »).

L'INTERCULTUREL COMME PARADIGME EPISTEMOLOGIQUE

L'hétérogénéité actuelle, qui s'accompagne d'une différenciation maximum générée par la multiplication des pôles d'identification et d'appartenance (européen, national, régional, religieux, professionnel, âge....) n'induit pas une négation des valeurs mais plutôt leur prolifération anarchique qui pose un problème de cohérence lié aux dissonances entre les différents modèles culturels. Désormais, chaque individu participe désormais, volontairement ou non, consciemment ou non, à plusieurs univers sociaux et culturels qui sont parfois en contradiction sur le plan des normes. Cette co-existence, cette co-présence de systèmes différents repose la question des valeurs et plus exactement, comme nous le verrons, la question des normes et leurs rôles dans la cohésion d'un groupe.

A la vision d'une culture comme ordre, comme système succède, depuis les années 80, celle d'une culture comme action, comme produit d'une situation, d'interactions dans un contexte, d'une culture comme construction et non comme état. Le paradigme interculturel correspond à cette autre manière d'analyser la diversité culturelle, non pas à partir des cultures et des identités prises comme des entités indépendantes mais comme des processus et des dynamiques selon une logique de la complexité et de la variation.

Tout discours sur la culture (et a fortiori sur la religion) n'est que l'expression d'un point de vue susceptible d'être confirmé ou infirmé par d'autres versions. En ce sens, il n'est pas le reflet d'une réalité objective mais le résultat d'une activité sociale, politique et langagière. Comme la langue, la culture et la religion sont des lieux de mise en scène de soi et des autres. Ancrées dans l'histoire, le politique, l'économie, le psychologique, etc. conditionnées par la relation aux autres, inscrites dans un contexte, dans un temps et un lieu, les cultures et les religions se jouent des enfermements et devraient échapper aux discours dogmatiques et intégristes. De même qu'il n'y a pas, selon Bourdieu, d'autonomie de la langue par rapport aux conditions de production, il n'y a pas de culture, ni encore de religion hors des conditions de communication et d'énonciation. Culture(s) et religion(s) sont à la croisée de deux déterminations : la logique relationnelle et la logique d'appartenance ou référence. Les religions n'existent pas en dehors des individus qui les portent et les actualisent. « Le faux en écriture et affirmations religieuses diverses » affleure en permanence. Les conflits actuels en sont des témoignages cruels.

Le fait d'admettre que la culture et la religion se définissent essentiellement à partir davantage d'un espace social et relationnel nécessite le recours à une science qui s'intéresse aux processus, au contexte d'émergence, aux interactions plus qu'aux informations « objectives ». De même, qu'il est « *impossible d'interpréter un acte de communication dans les limites d'une analyse purement linguistique*¹ », il est impossible de comprendre, une culture, une religion ou encore la dimension culturelle et/ou religieuse d'un propos, d'une action, d'une situation, à partir d'analyse purement culturelle ou religieuse. La lecture des signes et faits culturels et religieux suppose des opérations complexes qui ne sont pas du seul ordre de la connaissance et de la dénotation des faits car ces derniers ne sont pas des unités simples mais au contraire des « textes » complexes susceptibles d'interprétations multiples. La multiréférentialité, la pluralité causale ne peuvent, ne doivent, ne devraient pas, comme on

¹ Bourdieu P. : Réponses, Paris, Seuil, 1992, p. 118

le voit trop souvent, être évincées au seul prétexte qu'il s'agit de culture ou de religion. Le réductionnisme dans l'interprétation des faits culturels et religieux ne peut conduire qu'à des dogmatismes et extrémismes toujours dangereux.

On évoque souvent une dissolution des identités au profit d'une mondialisation. Or, on assiste aussi, dans le même temps, à une multiplication des appartenances, par référence à des groupes de plus en plus petits (classe d'âge, classe professionnelle, région, village...) mais aussi à des groupes de plus en plus grands (Europe, monde...). Il y a, à la fois, un regain d'identification à une ethnie, une secte, un groupe, une bande et... une internationalisation du quotidien. La multiplication des logiques de repli et d'enfermement sur son groupe et ses traditions, n'est qu'une réponse, une mauvaise réponse certes, mais une réponse à cette situation paradoxale qui lie dans le même temps, ouverture et fermeture.

A ce propos, je rappelle que dans un système républicain, comme le nôtre, les compétences individuelles priment (primaient ?) sur les caractéristiques groupales ou les appartenances. Dès lors, il devient urgent de s'interroger sur toutes les formes de préférence nationale, régionale, ethnique ou religieuse... (dans le cadre de recrutement ou d'attribution de poste, par exemple).

Certaines formes de rationalisation des différences (parallèle avec le principe de discrimination positive) entraînent des effets pervers qu'il convient de maîtriser. En accordant la primauté au groupe, on risque de voir la société réduite à une confrontation d'intérêts particuliers et partisans (rôle croissant des groupes de pression, par exemple) au détriment de la recherche de l'intérêt général. Il faut donc apprendre à la fois à prendre de la distance par aux groupes d'appartenance tout en ne niant pas ces attachements multiples.

L'individu n'est pas que la somme de ses appartenances d'où la nécessité de comprendre le principe de diversité et de pluralité (à ne pas confondre avec le pluralisme qui se définit comme la coexistence de diverses options philosophiques, politiques, syndicales, spirituelles et religieuses).

Additive et non pas soustractive ou encore antagoniste, susceptible d'évolution permanente en fonction de l'histoire collective et individuelle, multiréférentielle et à « géométrie variable », l'identité se pense en termes de pluralité, de complexité, de négociation et de stratégie et non plus comme conformité voire conformisme au groupe. La question est de savoir ce que devient la notion d'identité collective dans une société marquée

par la diversité, quels pourraient en être les éléments fédérateurs ainsi que les éléments centrifuges ? Il convient de reconstruire un civisme fondé sur une volonté générale plutôt que sur le marché et le droit.

L'enjeu est double :

- instaurer des valeurs démocratiques dans une société de plus en plus hétérogènes ainsi que des références communes ;
- penser le lien civique en fonction de cette pluralité d'allégeances et non plus sur le seul mode de l'unicité et de l'exclusion. L'identité européenne n'exclut pas l'identité nationale, de même que celle-ci n'évacue pas l'identité régionale ou toute autre forme d'affirmation identitaire.

Parmi les nombreuses caractéristiques de la tradition et de la modernité au sens anthropologique des termes, on s'arrêtera plus particulièrement sur la distinction entre l'espace public et l'espace privé car cela touche directement la question de la laïcité. Rappelons qu'il ne faut pas confondre « moderne » (état de modernisation d'une société par rapport notamment à l'industrialisation et aux technologies...) et « modernité » dans son acception anthropologique. Les sociétés marquées par la tradition (sectes, mondes homogènes...) se caractérisent par, d'une part, une confusion des espaces publics et privés, et d'autre part, une emprise du groupe sur l'individu, emprise accompagnée d'une obligation de transparence. Par ailleurs, chaque activité, chaque lieu sont supposés s'inscrire dans la cohérence de sens (sens religieux, idéologique ou autre...) qui est unique et imposé à tous à chaque instant de la vie. Cette revendication de la totalité du sens est doublée du mythe de la cohérence et de l'homogénéité. L'identité groupale domine l'identité individuelle et nul n'échappe à la tradition ! On oublie trop facilement que la tradition (aujourd'hui remise au goût du jour) est coercitive par nature.

Dans les sociétés ou groupes structurés par la modernité, la question est de savoir si c'est dans l'espace public ou dans l'espace privé que doivent s'exprimer les différences. En effet, celles-ci ne sont un problème que principalement dans deux situations :

- lorsqu'elles sont affichées dans le domaine public (le foulard pose problème à l'école, et non dans la rue ou au cinéma...);
- lorsque les relations entre les individus ou les groupes sont mauvaises voire conflictuelles. Les causes du conflit sont souvent recherchées dans les caractéristiques des groupes ou des individus alors, qu'en réalité, c'est parce que les relations sont mauvaises que les différences sont utilisées pour justifier le désaccord et le conflit.

Si l'on ajoute à ces caractéristiques, l'accélération des processus de mutation, le caractère systématique de l'urgence, de l'instantané, de l'éphémère, ainsi que la surcharge événementielle, on comprend facilement pourquoi la modernité suscite angoisse et donc la recherche de solutions de repli. Le repli identitaire donne, en effet, l'illusion d'un sentiment de sécurité (en ce sens, comprendre ne signifie aucunement justifier ou accepter). On notera parallèlement que se développent des formes de renoncement à la responsabilité et à l'autonomie sous forme de non responsabilité de son destin et la prolifération de discours victimaires.

INTEGRATION ET COHERENCE SOCIALE

En fonction de ces différents éléments, la question de l'intégration revient à s'interroger sur les rapports entre groupes et individus : la primauté doit-elle être accordée à l'individu ou au contraire au groupe d'appartenance que celui-ci soit un groupe social, familial, culturel ou de toute autre nature ? L'intégration est-elle communautaire ou individuelle ?

Il est de bon ton de dénoncer la crise du modèle français d'intégration. On retrouvera là le registre alarmiste et d'auto-d'évaluation très à la mode, en oubliant que le modèle multiculturaliste est lui-même remis en question, par ses défenseurs eux-mêmes.

1° Anomie ou absence de valeurs ?

La vulgarisation sociologique du relativisme culturel a accentué, il est vrai, cette impression d'anomie des valeurs. Toutes les normes étant posées comme équivalentes par leur simple attribut de « culturelles », l'individu se trouve confronté, non pas à une absence mais à un nivellement des valeurs. Poussé à l'extrême, le relativisme systématique peut conduire à une acceptation passive des formes culturelles les plus aberrantes, même celles qui sont incompatibles avec ses propres engagements et convictions en référence notamment aux Droits de l'homme. L'introduction de la relativisation de la norme ne doit pas aboutir à la négation du principe d'universalité. Les erreurs du relativisme ne doivent pas nous faire abandonner toute notion de relativité et d'universalité qui supposent, au contraire, confrontation et communication.

Une des questions centrale est que les valeurs (je devrais plutôt dire les normes) qui structuraient notre société ne font plus l'objet d'un consensus sans pour autant être invalidées réellement. Il y a absence d'adhésion d'une part mais aussi absence de

dénonciation et surtout absence de système de remplacement. Par ailleurs, l'accent mis sur la reconnaissance du relativisme culturel a rendu caduque certaines normes sans en officialiser de nouvelles. L'obsolescence des repères traditionnels sous la poussée d'évolutions diverses, la fin des idéologies et des récits totalisants, fin conjuguée avec la fin des systèmes unitaires d'explication (religion, politique...) contribuent au développement des angoisses et des peurs.

Comme on peut le constater, ce n'est pas de l'absence de normes dont souffre notre société mais plutôt de leur prolifération qui s'accompagne d'une anomie généralisée, c'est-à-dire d'une désintégration par déréglementation. Le pluralisme des normes et des morales est une résultante du pluralisme culturel avec son lot d'antagonismes parfois irréductibles. L'éclosion des individualismes et des replis sur soi ou sur le groupe conforte le processus de différenciation maximum déjà évoqué. Chaque sous-groupe, chaque sous-système produit une sub-culture avec ses propres normes et références. Ceci ne peut conduire à qu'à la multiplication des conflits du fait des contradictions entre les systèmes. La résolution des conflits de normes est une question peu débattue en France (à l'opposé du Québec) en dehors de quelques procès et manifestations spectaculaires peu efficaces pour la compréhension des problèmes.

La logique additive des différences ne permet pas d'assurer une cohérence globale mais uniquement des cohérences partielles et localisées. De même, le relativisme culturel ne peut fonder une éthique car ce qui est contingent ne peut être au fondement d'une universalité.

2° Conflits de normes ou conflits de valeurs ?

Dans un monde caractérisé par la pluralité culturelle et une structuration de plus en plus hétérogène du tissu social, on s'aperçoit que ce que l'on a tendance à appeler conflits de valeurs ne sont en fait que des conflits de normes, c'est-à-dire des écarts voire des désaccords dans la manière d'appliquer et de vivre les valeurs. En effet, comment la tolérance, l'honnêteté, le courage... pourraient-ils entrer en conflit avec la tolérance, l'honnêteté, le courage ? Il y a abus de langage quand on passe d'un conflit de normes à un conflit de valeurs.

La question demeure de savoir quelle conduite tenir et comment sortir de l'impasse quand on se trouve en situation de contradiction voire de conflit entre des normes et des comportements relevant de traditions culturelles différentes. Un exemple emblématique pourrait être celui de l'excision. Si on reste au niveau des normes et des traditions culturelles, la solution est impossible du fait même de la force du relativisme culturel qui tend à tout

niveler. Par contre, si l'on se réfère à la visée éthique représentée dans les Droits de l'homme, si l'on se réfère aux valeurs de respect de l'intégrité physique de la personne, alors il devient possible de sortir de l'impasse. Toutes les pratiques culturelles ne sont pas équivalentes eu égard aux Droits de l'homme. La reconnaissance des différences ne doit pas conduire à abandonner le principe d'universalité d'où la recherche permanente d'un équilibre entre ces deux pôles, universalité des valeurs et singularité des situations.

3° Communautarisme sans transcendance !

Les morales traditionnelles ont été élaborées sur des bases cosmiques et religieuses. En conséquence, une évolution sociale vers le communautarisme et un pluralisme non assortis d'une éthique transcendante qui pourrait être structurée à partir de la valeur de la laïcité risque de voir les conflits se multiplier. Plus que jamais le besoin de développer une philosophie éthique objectivée et rationnelle se fait sentir. La multiplication des morales « régionales » en fonction des domaines d'application (cf. codes de déontologie) et des publics accentue l'absence de cohérence globale.

L'éthique est prise en étau entre la spécialisation des morales et la généralisation sans laquelle il n'y a pas d'éthique possible. Aucun système, aucun groupe ne se prolonge sans être soutenu par un vouloir-vivre-ensemble et sans être soutenu par un ordre symbolique.

Une réflexion sur le social, le politique, l'éducatif ne peut plus, ne devrait plus faire l'économie d'une analyse de la manière dont les actions se coordonnent. En effet, pour qu'une coordination des actions soit possible cela suppose l'existence d'une cohérence sociale. Il faut qu'un accord s'établisse sur des bases reconnues de part et d'autre et que les acteurs en reconnaissent mutuellement la validité. Le déroulement des actions doit s'appuyer sur des convictions communes qui ne peuvent être imposées et qui au contraire, sont partagées à partir de discussions et d'échanges. L'accord peut être lié soit à la tradition mais là se pose justement le problème de l'hétérogénéité culturelle de notre monde, soit à un appel à la raison.

4° Nécessité d'une objectivation des valeurs et des normes

Aucun groupe, aucun système, aucune structure ne peut se passer de références qu'il ne faut pas confondre avec un listing d'obligations morales et normatives. La confusion entre les deux registres contribue grandement à la disqualification des règles perçues uniquement sur le mode aléatoire, arbitraire et donc comme une forme de coercition.

Tout contrat, toute politique contractuelle non reliée à une visée éthique n'est qu'une pragmatique sociale qui pour réussir demandera plus de règlements, plus d'alinéas, plus de contrôle, plus de vérifications ... destinés, justement, à remplir le vide. Pour dire la même chose en d'autres termes, on assiste au développement du légal au détriment du social. Ce ne sont pas les actes qui fondent la morale, mais au contraire, l'accord moral qui fonde la validité des actes. Il en est de même pour la laïcité, tout affaiblissement de la notion ne saurait être compensé par la multiplication des recommandations.

L'intégration suppose une orientation fixée sur une volonté commune des acteurs sociaux et sur la reconnaissance de normes et de valeurs communes. La question subsidiaire est donc de savoir ce que devient cet accord dans une société plurielle. La reconnaissance des différences implique-t-elle un éclatement du consensus social ? Les sirènes du communautarisme ne risquent-elles pas de déboucher sur une conception mosaïque de la société et donc vers une pluralisation au sens d'une différenciation par atomisation et non par ouverture à l'altérité et à la diversité ? On observe une distance de plus en plus grande entre la régulation et la résolution fonctionnelles des systèmes et des problèmes par rapport aux valeurs. La recherche d'efficacité ne devrait pas occulter la nécessité d'un travail, c'est-à-dire d'une construction permanente et jamais achevée sur les valeurs sociales et donc sur la laïcité à l'instar, par exemple, d'un travail sur la démocratie qui n'est jamais un acquis, ni un état stable mais le résultat d'un équilibre qu'il faut définir et redéfinir à l'infini.

LA LAICITE AU CARREFOUR DE L'ETHIQUE ET DU DIVERS

L'enjeu fondamental est d'apprendre à penser le divers et l'altérité dont la culture n'est qu'une des composantes parmi d'autres, qu'elle n'est pas significative *a priori* hors analyse. Au contraire, les études culturelles peuvent au contraire créer des artefacts voire constituer des obstacles à la rencontre de l'Autre et des alibis aux conflits et inégalités.

Si les traits culturels (si la notion de trait culturel est pertinente !) peuvent être des éléments pour une approche de l'altérité, ils ne peuvent être isolés de l'expérience, des relations et du contexte dans lequel ils sont présentés et actualisés. Entre la négation des différences culturelles et leur survalorisation, il y a une marge de manœuvre qui peut être explorée notamment à partir du principe de laïcité.

La laïcité est jusqu'à présent la seule forme de traduction hors du sacré de la notion d'éthique. Il s'agit de la laïcité en tant que principe et non pas en tant qu'idéologie. Elle permet de transcender les particularismes, de permettre leur expression sans pour autant perdre le principe d'un « vouloir-vivre-ensemble ». En France, la laïcité est une laïcité de référence et non une laïcité de position ou d'idéologie. En ce sens, la laïcité est une question qui relève du politique et non du religieux car elle est ce qui est commun à tous et transcende les différences. Elle n'est pas liée à la nature des religions car elle dépend de l'Etat.

De même, la laïcité n'est pas une option parmi d'autres à l'instar de la laïcité, telle qu'elle est vécue en Belgique, par exemple. Elle est ce qui a rendu possible la coexistence des religions, pour lesquelles elle a été élaborée et revendiquée. Par définition, toutes les religions sont opposées à la laïcité, elles ont toutes revendiqué (ou revendiquent encore pour certaines d'entre elles) leur place dans la gestion de l'espace public et collectif. Historiquement en France, la laïcité s'est construite dans le conflit (par rapport au catholicisme), si c'est encore dans le conflit qu'elle a besoin d'être réaffirmée et consolidée, cela n'altère en rien la force du principe.

De même, la laïcité est ce qui rendra possible la coexistence des cultures et des ethnies –si tant est que ces deux notions ont aujourd'hui une pertinence descriptive et explicative).

La laïcité-neutralité de l'Etat est souvent confondue avec la laïcité-séparation de l'église et de l'Etat (loi 1905). Or, c'est la séparation de l'église et de l'Etat qui est une condition nécessaire à la laïcité. La laïcité ne s'oppose pas à la liberté de conscience, au contraire, elle en est le garant en s'appuyant notamment sur la distinction entre l'espace public et l'espace privé. C'est d'ailleurs le brouillage entre ces deux espaces qui rend aujourd'hui, plus difficile le débat sur la laïcité, la place des religions et on pourrait dire désormais, la place des cultures (ou ce qui est présenté comme telles).

La liberté religieuse tend à vouloir supplanter la laïcité de l'Etat (cf. droit international et européen). On oublie souvent que la liberté religieuse n'implique aucunement l'égalité de traitement entre les religions et qu'elle n'élimine pas les conflits, les massacres et les violences, bien au contraire (cf. les nombreuses guerres de religion dans le passé et dans une actualité brûlante et dramatique). Il est peut être nécessaire de rappeler, à ce titre, qu'en France, c'est la laïcité qui a mis fin aux conflits religieux et qui a donc instauré une paix sociale. La laïcité n'a jamais nié les religions, au contraire, elle les a reconnues en leur

attribuant une place susceptible d'assurer l'expression de toutes. Le transfert au domaine des différences culturelles est à mon avis évident et limpide.

Par ailleurs, la confusion entre culte et religion obscurcit le débat. Les religions relèvent de la croyance individuelle et privée, alors que les cultes sont l'expression dans la société civile de choix personnels. L'Etat doit, à ce titre, s'occuper des cultes afin de garantir justement la liberté religieuse, dans le strict respect des valeurs communes démocratiquement définies et cadrées notamment par les Droits de l'homme.

En tant que principe, la laïcité s'oppose à toutes les formes de dogmatisme et d'intégrisme, que ceux-ci soient d'origine religieuse, politique ou idéologique. *« L'intégrisme se fonde sur une mise en action de la littéralité des textes sacrés ou des traditions. Or, une des voies essentielles du progrès dans les diverses sociétés –et en particulier dans la société occidentale dont cela a été une des sources du succès- c'est l'éloignement du sens littéral par des interprétations. Cela a été un des grands travaux du Moyen-Age qui fut une époque fondamentale de créativité et de progrès, même si par ailleurs, ce fut une époque dure et difficile²»*. Est-il nécessaire de rappeler que la laïcité à l'école française s'étend à toute forme de prosélytisme religieux ou politique ? Et pourquoi pas culturaliste ? La laïcité repose nécessairement sur une démarche distanciée, critique et raisonnée et s'oppose à toutes les formes de manipulations mentales y compris les manipulations culturelles et ethniques.

Si en France, la laïcité s'est imposée au nom du pluralisme en cherchant notamment à limiter l'emprise de la religion catholique, c'est désormais au nom de la pluralité et de la diversité culturelle qu'elle peut être renouvelée et affirmée.

Comme la démocratie, la laïcité est une notion dynamique qui nécessite d'être redécouverte, réinterrogée afin de faire l'objet d'un nouveau consensus, base d'un vouloir-vivre-ensemble sur des valeurs communes et non pas seulement dans une perspective de consommation et de consumérisme en tout genre qui a tendance à s'étendre de nos jours y compris à l'éducation.

C'est pourquoi, il devient urgent de considérer que la laïcité doit faire l'objet d'un débat, d'une re-affirmation car les interlocuteurs sont plus nombreux (référence à la reconnaissance de la religion musulmane mais aussi des autres religions orientales qui se développent aussi rapidement en France). L'entente entre les partenaires ne peut se faire

² Le Goff J. in Le Monde, 4 Fév 1992.

qu'au prix d'une argumentation, qu'au prix d'une « activité communicationnelle, pour reprendre une formule d'Habermas.

La laïcité participe incontestablement à cette reformulation du sens d'autant qu'elle est une des formes possibles, sinon la seule, à pouvoir associer les notions de pluralité et de diversité avec celle d'identité collective. La réflexion sur la laïcité aboutit à un questionnement sur l'identité et l'activité de la communauté. C'est sur une invitation à un travail incessant de questionnement et d'interprétation de l'action et de soi-même dans la relation à autrui qu'il nous faut conclure. Il n'existe pas de formulation unique et définitive à la laïcité, il s'agit d'une construction et non d'un état stable, figé et dogmatique.

En conclusion, j'insisterai sur trois points :

- la volonté d'ancrer la laïcité sur une meilleure compréhension de l'hétérogénéité culturelle conduit à considérer que ce qui est central, ce n'est pas le concept de culture mais celui d'altérité. Ce qui importe ce n'est pas la connaissance de l'autre, mais l'apprentissage de la relation à l'autre, sa re-connaissance ; opérations qui ne peuvent s'inscrire que dans l'affirmation et la réaffirmation de la laïcité comme valeur moderne et d'avenir ;
- un devoir d'espérance et l'abandon des discours victimaires car ceux-ci conduisent inéluctablement à des logiques de repli, de fermeture et donc de rejet, d'exclusion et de violence ;
- la nécessité de construire, de reconstruire un humanisme qui permette de rendre compte de la diversité, c'est que j'ose appeler un humanisme du divers au sens où savoirs et valeurs ne sont pas dissociés mais intégrés dans un projet englobant sans être totalitaire, démocratiquement partagé, adossés à une éthique de l'altérité et de la diversité.

